

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-huit, le 04 juin à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 11	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
28/05/2018	Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset,
Date d'affichage	Mme Monique Gastellu, Mr Alain Sanchez, Mme Pascale
28/05/2018	Delarosière, Mr Arnaud Geurts, Mme Katia Bonnefoy, Mr Philippe
	Lemaitre.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Etienne Lorenzo pouvoir
	donné à Mme Bernadette Martinez ; Mme Frédérique Fileppi
	pouvoir donné à Mr Serge Menu ; Mr Patrice Maschi pouvoir
	donné à Mr Philippe Lemaitre.
	<u>Absents</u> : Mr David Michel, Mmes Arielle Montoban, Lorna
	Georgopoulos, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Serge Menu.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 0, nombre de mariages : 1, nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi : 108 au 15 mai 2018. Il ajoute que la municipalité recherche en vain une personne pour faire le ménage dans les bâtiments communaux mais personne ne semble intéressé ; même pôle emploi ne trouve personne alors qu'il y a sur la commune 108 demandeurs d'emploi. D'autre part il ajoute que le magasin Intersport de Lagny le Sec recherche également trois personnes en vue de CDI.

Attribution d'une subvention annuelle aux associations.

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire, en charge des Associations, expose que la municipalité d'Oissery octroie annuellement une subvention de fonctionnement à différentes associations sportives et culturelles. Il est proposé de renouveler cette attribution pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

article	association	subvention
6574	Gym'Club	200 €
6574	Cercle de Yoga	200 €
6574	Les Petites Mains	200 €
6574	Phot'Ostéracien77	200 €
6574	Oissery Tennis Club	200 €
6574	Les Léopards Viet Vodao	200 €
6574	Judo Club de Oissery	200 €
6574	Entente sportive Saint-Pathus/Oissery Foot	200 €
6574	Rétromobile de la Goële	200 €
6574	Home Scrap Déco	200 €
6574	Sport Santé Prévention	200 €
6574	Amicale de l'Ecole	500 €
6574	Les restos du Cœur	300 €
6574	Souvenir Français	300 €
6574	Association des Anciens Combattants de Saint Souplets	200 €
6574	Football club de Oissery enfants	200 €
6574	Jeunes sapeurs pompiers	500 €
6574	Association les Poilus d'Oissery	200 €
TOTAL		4.400 €

D'autre part, comme les années antérieures, la participation communale pour les inscriptions aux activités sportives et culturelles de la Commune d'Oissery, sera versée de la façon suivante :

- Attribution d'une subvention de 25 euros (vingt cinq euros) par enfant de la Commune de Oissery, âgés de moins de 16 ans au moment de l'inscription à une activité sportive ou culturelle,
- Attribution d'une seule subvention par enfant pour une seule activité,
- Le montant de cette subvention de 25 € est déductible du montant de la cotisation, le jour de l'inscription de l'enfant,
- L'activité sportive ou culturelle doit être pratiquée sur la Commune d'Oissery ou sur une autre Commune si l'activité n'est pas représentée sur la Commune d'Oissery,
- La participation par enfant sera versée directement à l'association ou entente sportive et culturelle concernée,
- Les associations ou ententes sportives et culturelles devront fournir à la Municipalité d'Oissery leurs statuts ainsi que les coupons complétés et signés par le représentant légal de l'enfant.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame Bernadette Martinez remercie les membres présents pour les associations.

Récompense aux bacheliers ayant obtenu une mention.

Monsieur le Maire expose que la municipalité d'Oissery a octroyé l'année précédente, une récompense aux bacheliers ayant obtenu une mention et il propose de renouveler cette attribution pour cette année. Il est donc proposé de récompenser, les lauréats du baccalauréat titulaires d'une mention, domiciliés sur la Commune d'Oissery, sous forme de bons d'achats d'un montant de :

- . 30 € pour la mention assez bien,
- . 50 € pour la mention bien,
- . 100 € pour la mention très bien.

Les bacheliers concernés devront déposer en mairie au plus tard le 31 octobre 2018, la photocopie du justificatif d'obtention du diplôme ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Monsieur Philippe Lemaitre Conseiller Municipal, demande si les bons d'achats sont ciblés ?

Monsieur Serge Menu Adjoint au Maire, répond qu'il s'agit de bons pour des achats à l'espace culturel du magasin Leclerc.

Monsieur Philippe Lemaitre indique que les cartes du style « CADHOC » peuvent être utilisées dans plusieurs magasins, il serait peut-être intéressant de se renseigner.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement c'est une bonne idée et des renseignements seront pris pour l'année prochaine. Il fait procéder au vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'il espère qu'il y aura beaucoup de réussites.

Tarif de location de la salle polyvalente pour le réveillon du 31 décembre.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le tarif de location de la salle polyvalente pour le réveillon du 31 décembre, et il propose de garder le même tarif précédemment appliqué, à savoir :

- . Pour les Ostéraciens : 800 euros,
- . Pour les Extérieurs : 1.600 euros.

Il rappelle que la salle ne peut être louée qu'à titre privé et que l'entrée à la soirée organisée ne pourra être payante, faute de quoi, le montant de la caution sera encaissé.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

Monsieur le Maire indique que ce conseil municipal est court mais il fallait surtout délibérer sur le montant des subventions à octroyer aux associations.

. Vœux contre le projet de fusion entre les communes de Saint-Pathus et d'Oissery :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération prise lors du précédent conseil municipal concernant la fusion avec la commune de Saint-Pathus a été adressée à tous les élus de la commune de Saint-Pathus, tous les maires de la communauté de communes Plaines et Monts de France ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet. Il informe également avoir reçu un message d'un élu de la commune de Saint-Pathus, par lequel il

demandait s'il était possible de diffuser cette délibération à l'ensemble de la population de Saint-Pathus. Il indique avoir répondu à cet élu qu'il avait le choix de faire tourner cette délibération puisque qu'elle est visée par la Sous-Préfecture et par conséquent consultable.

. Quelques dates à retenir :

Madame Bernadette Martinez donne quelques dates à retenir :

- Samedi 9 Juin 2018 – Kermesse de l'Ecole à partir de 11 h 30. Restauration sur place, jeux, tombola.
- Samedi 16 Juin 2018 – Fête communale de 10 h à 20 h. Stand de maquillage, châteaux gonflables, atelier sculpture ballon. A 22 h Feu de la Saint-Jean et à 22h30 feu d'artifice.
- Marti 31 Juillet 2018 – Don du sang.
- Samedi 1^{er} Septembre 2018 – Forum des Associations de 14 h à 18 h. Démonstrations de plusieurs associations, tirage au sort de 5 bulletins offerts par la municipalité.

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire, informe que la cérémonie commémorative du Groupe Hildevert se déroulera le Dimanche 26 Août 2018. Le protocole sera modifié car c'est le jour de la libération de la Commune de Le Raincy ainsi que l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis.

Monsieur le Maire informe que le Dimanche 10 Juin de 8 h à 17 h un concours de manœuvres se déroulera à la caserne de pompiers de Saint-Souplets.

. Toiture de l'Eglise :

Monsieur Jean-Louis Ragon demande quand les travaux de la toiture de l'église vont être réalisés car avec les fortes pluies de ces derniers temps l'eau coule à flot dans l'église faisant de gros dégâts et endommageant la voute qui est craquelée.

Monsieur le Maire répond que l'expert de l'assurance n'est pas d'accord avec le devis qui a été présenté et nous sommes toujours dans l'attente de sa réponse.

Monsieur Jean-Louis Ragon répond que maintenant il faut faire une déclaration pour un second sinistre mais il faut bâcher d'urgence pour éviter des dégâts supplémentaires. Le premier sinistre remonte à Janvier 2018 et les travaux ne sont toujours pas réalisés occasionnant des dégradations supplémentaires importantes.

Monsieur Jean-Marie Torset Conseiller Municipal, ajoute que ce n'est pas normal que ce dossier traîne ainsi, il faut faire quelque chose d'urgence.

Monsieur Serge Menu répond que des mails et courriers ont été adressés à la compagnie d'assurance sans pour autant obtenir de réponse.

Monsieur le Maire indique qu'il va passer directement par la direction de l'assurance dès demain.

. Lavoir :

Monsieur Philippe Lemaître indique que la toiture du lavoir se dégrade de plus en plus et il demande où en sont les travaux qui devaient être réalisés ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement l'état de la toiture s'est empiré mais il pense qu'il faudrait changer entièrement de système car les petites tuiles ne tiennent pas. Il va voir ce qu'il est possible de réaliser.

. Parterre décoratif :

Monsieur Philippe Lemaitre demande quels sont les travaux actuellement en cours sur le parking de la mairie ?

Monsieur le Maire répond que depuis des années il cherche un endroit où implanter un massif fleuri avec une inscription « OISSERY » et vu la configuration actuelle du parking et le futur parc, il pense que c'est le bon endroit.

Monsieur Philippe Lemaitre demande si les frais relatifs à ces travaux ont été inscrits au budget avec le coût des travaux du parking ?

Monsieur le Maire répond par la négative et il ajoute que ces travaux sont réalisés par les agents communaux, il a juste fallu acheter des parpaings de l'enduit et des fleurs.

. Rue de la procession :

Monsieur Philippe Lemaitre indique que des personnes parlent d'une continuité de la rue de la procession pour entrer directement au niveau des serres.

Monsieur le Maire répond par la négative, rien n'est prévu, il n'y a pas de projet de création de rue à ce jour.

. Cérémonie :

Monsieur Jean-Louis Ragon remercie le Souvenir Français pour les cérémonies et son intervention auprès de l'école, et il demande aux membres présents s'ils sont favorables à faire quelque chose, comme commander des petits drapeaux, pour les enfants qui participeront à la cérémonie du 11 novembre prochain car c'est le centenaire de la première guerre mondiale 1914-1918 et l'école primaire travaille sur le sujet.

Monsieur le Maire donne son accord.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

Monsieur le Maire indique que, sauf urgence, le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 3 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 55.